



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2023-GC-289

Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?

Auteurs :	Zurich Simon / Freiburghaus Andreas
Nombre de cosignataires :	19
Dépôt :	24.11.2023
Développement :	24.11.2023
Transmission au Conseil d'Etat :	28.11.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 24 novembre 2023, les mandataires chargent le Conseil d'Etat de présenter un rapport sur les conséquences financières du vieillissement de la population pour le canton et les communes.

Ils demandent que le rapport comprenne également des propositions concrètes pour assurer un financement pérenne des prestations à la population (soins et aide à domicile, EMS, proches aidants, etc.). A ce titre, le Conseil d'Etat devra évaluer si les conséquences financières prévisibles sont absorbables en l'état par les collectivités publiques et dans le cas contraire, quelles pistes de financement sont pertinentes pour garantir les prestations fournies par les collectivités publiques.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le vieillissement de la population est une réalité inévitable qui affectera tous les aspects de notre société. Dans le canton de Fribourg, le nombre de personnes de plus de 80 ans passera de 16 800 personnes en 2025 à 44 400 en 2050¹.

Cette transformation démographique pose des défis significatifs, notamment en matière de financement des services de santé, du logement, des transports mais également de l'ensemble des offres de soutien aux personnes âgées. Il est donc crucial de mener une analyse approfondie pour comprendre ces impacts financiers, mais également les interactions entre ces différents domaines.

Dans le canton de Fribourg, le concept Senior+ a posé les bases d'une politique innovante en faveur des personnes âgées. Cette politique concrétise une vision de la société dans laquelle les senior-e-s sont intégrés, dans laquelle les besoins, mais également les compétences des personnes âgées sont reconnus et qui met en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir l'autonomie de ces personnes et respecter leurs besoins.

¹ Site du service de la statistique du canton de Fribourg (<https://www.fr.ch/deef/sstat>), Scénarios démographiques 2025-2050, consulté le 10 juillet 2024

La politique Senior+ est mise en lien avec d'autres plans et programmes cantonaux centraux, comme le Programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé et de prévention « *Alimentation, activité physique, santé mentale* », la Stratégie cantonale de Développement durable, le Concept cantonal soins palliatif ou le Plan alcool. Tous ces éléments font partie des bases essentielles pour que les personnes âgées jouissent d'un vieillissement en bonne santé (healthy aging)².

Parmi les domaines d'intervention de Senior+ se trouvent, bien évidemment, les soins à la personnes fragilisées. Il faut toutefois avoir conscience que le besoin en soins n'est pas le seul aspect à prendre en considération pour accompagner l'augmentation du nombre de personnes âgées. Ainsi, des efforts considérables doivent être consentis dans l'ensemble des domaines du concept Senior+. Pour rappel, ces domaines sont le travail, le développement personnel, la vie associative et communautaire, les infrastructures, l'habitat et les services ainsi que les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.

Le Conseil d'Etat est conscient de ces enjeux. Il confirme qu'une meilleure compréhension des défis financiers liés au vieillissement de la population est nécessaire. Elle permettra notamment une amélioration de la planification budgétaire à moyen et long terme pour le canton et les communes. Le Conseil d'Etat relève encore qu'il a mandaté l'Université de Fribourg pour l'élaboration d'une étude plus générale des conséquences liées au vieillissement de la population dans divers domaines.

En ce qui concerne les besoins en soins de longue durée et ses conséquences financières, le rapport de planification des soins de longue durée 2026-2030 et projection jusqu'en 2050, sera mis en consultation d'ici fin 2024. Il intégrera des informations importantes sur les coûts futurs pour les services de soins à domicile ainsi que pour les EMS.

Le rôle des pouvoirs publics est de garantir aux personnes âgées un accès aux prestations et services dont elles ont besoin, de manière plus large que les soins à domicile et les EMS. Pour ce faire, il s'agit également de comprendre et de chiffrer ces prestations et, dans la mesure du possible, de modéliser leurs interactions. Ce modèle d'impact permettra de consolider les éléments de la politique Senior+, voire de présenter de nouvelles stratégies.

En acceptant ce postulat, le Conseil d'Etat souhaite élaborer un rapport complet et détaillé permettant une meilleure vision sur les conséquences financières du vieillissement de la population pour le canton et les communes.

III. Conclusion

Au vu des considérations susmentionnées, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le postulat.

² Selon l'OMS, le healthy aging fait référence au processus de développement et de maintien des aptitudes fonctionnelles qui permet aux personnes âgées de jouir d'un état de bien-être.